



LETTRE DE MISSION DU COMITE CONSULTATIF

« Forêts et patrimoine naturel »

CONTEXTE DE LA MISSION

La commune de Boussières possède 160 hectares de forêt, répartis sur 4 zones principales, ayant attractivités et des problématiques faune/flore différentes. Le domaine forestier est fortement impacté par changement climatique, avec des conséquences qu'il faudra prendre en compte pour sa gestion. Les habitants et usagers doivent être sensibilisés sur les enjeux de ces évolutions. L'Office National de Forêts, les affouagistes et les chasseurs, sont des acteurs essentiels de l'entretien de notre patrimoine naturel.

MISSION CONFIEE AU COMITE CONSULTATIF

Garantir une préservation durable du domaine forestier de notre commune, gérer l'affouage, sensibiliser la population sur tous les aspects de notre patrimoine naturel.

Le comité sera chargé :

- D'identifier le patrimoine naturel,
- De recenser les priorités d'actions,
- De proposer des actions et définir le budget si nécessaire,
- De planifier et suivre les actions

COMPOSITION DU COMITE

Pilote : Nicolas JEANDOT

Membres : Sylvain SŒUR, Etienne MACHUREY, Gérard BASTIEN et habitants

FONCTIONNEMENT DU COMITE

Les comités consultatifs sont un lieu d'expression et d'échanges entre villageois et élus, pour nourrir la réflexion des élus dans la construction de certains projets. Il prend les mesures nécessaires pour la bonne avancée des réflexions. Il est ainsi responsable de la répartition de la parole et de la gestion des débats, de la convocation des réunions et de l'élaboration de l'ordre du jour, de la validation des comptes rendus, et de la remontée des travaux du comité à l'équipe municipale.

Il désigne un secrétaire en charge de la rédaction des comptes rendus pour chaque réunion et de leur diffusion aux membres de groupe et aux élus après validation du pilote.

Pour la bonne tenue des débats et des échanges constructifs, chaque participant s'engage à respecter quelques règles de bonne conduite régissant le fonctionnement du travail des comités, notamment à :

- Faire preuve d'assiduité aux réunions
- Prévenir le pilote de son absence en cas d'indisponibilité
- Respecter la parole des autres membres du comité, pour des débats constructifs
- Respecter le rôle du pilote du comité
- Ne pas diffuser les documents de travail qui pourraient être transmis dans le cadre du travail du comité

Validé par le conseil municipal le

Transmis au comité, avec la charte des comités, le.....

Le Maire

Eloy JARAMAGO

Nom :

Prénom :

Signature, précédée de la mention « Lu et approuvé »